

Engrais soluble, géraniums, toutes plantes fleuries et agrumes

Référence : FDS_682_N
Version: 2012-01

Date de révision: 27/02/2012

1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Engrais soluble, géraniums, toutes plantes fleuries et agrumes

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO EXPERT France SAS
49 Avenue Georges Pompidou
92593 LEVALLOIS-PERRET Cedex

Téléphone : 09 82 55 28 56
Adresse e-mail : fds-compo-expert@compo-expert.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA : 01 45 42 59 99

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Selon les Directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE, n'est pas un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les Directives CE (1999/45/CE)

Information supplémentaire : Conformément à la Directive CE 1999/45, ce mélange n'a pas besoin d'être classé ni d'être étiqueté.

2.3 Autres dangers

Conformément à notre expérience et aux informations qui nous ont été fournies, le produit n'a aucun effet nocif s'il est utilisé et manipulé selon les indications données.

Engrais soluble, géraniums, toutes plantes fleuries et agrumes

Référence : FDS_682_N
Version: 2012-01

Date de révision: 27/02/2012

3. Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Nitrate de potassium	7757-79-1 231-818-8 01-2119488224-35-0017	O-Comburent; R 8	Ox. Sol. 2; H272	>= 10 - <= 45
Nitrate d'ammonium	6484-52-2 229-347-8 01-2119490981-27-0050	O-Comburent; R 8 Xi-Irritant; R36	Ox. Sol. 3; H272 Eye Irrit. 2; H319	>= 10 - <= 15
Pentahydrogénobis (phosphate) de potassium	14887-42-4 238-961-5 01-2119510125-56-XXXX	Xi-Irritant; R36	Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - <= 5

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Se laver les mains à l'eau par mesure de précaution.
- En cas d'inhalation : Repos, air frais, secours médical.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
En cas d'irritation pulmonaire, traiter d'abord avec du dexamétason en aérosol (atomiseur).
- En cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un spécialiste si les troubles persistent.
- En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et faire procéder à un contrôle par un ophtalmologue.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : L'ingestion peut provoquer les symptômes suivants:
Méthémoglobinémie

Engrais soluble, géraniums, toutes plantes fleuries et agrumes

Référence : FDS_682_N
Version: 2012-01

Date de révision: 27/02/2012

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), pour faire régresser une méthémoglobinémie : Administrer du chlorure de toluonium.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau

Moyens d'extinction inappropriés : Mousse
Produit sec
Dioxyde de carbone (CO₂)
Sable

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : À des températures au-dessus de 130 °C, des gaz de décomposition dangereux peuvent être dégagés : Azote monoxyde, dioxyde d'azote, oxyde de diazote, ammoniac.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Conserver hors de la portée des enfants.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas jeter les résidus à l'égout.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

Engrais soluble, géraniums, toutes plantes fleuries et agrumes

Référence : FDS_682_N
Version: 2012-01

Date de révision: 27/02/2012

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter une exposition directe au soleil.
Protéger de toute contamination.
Protéger de l'action de la chaleur.
Protéger de l'humidité.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ce produit n'est pas inflammable.
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Tenir à l'écart des matières combustibles

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Protéger de la chaleur.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Tenir à l'écart des matières combustibles.
Protéger de toute contamination.
En cas de stockage en vrac ne pas mélanger avec d'autres engrais.
Protéger de l'humidité (le produit est hygroscopique, possibilité de prise en masse ou désagrégation).
- Précautions pour le stockage en commun : Stocker à l'écart d'autres produits.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'utilisation indiquées sur l'étiquette du produit.

Engrais soluble, géraniums, toutes plantes fleuries et agrumes

Référence : FDS_682_N
Version: 2012-01

Date de révision: 27/02/2012

8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

DNEL

- Nitrate de potassium : Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: effet systémique
Valeur: 36,7 mg/m³
- Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: effet systémique
Durée d'exposition : 1 jr
Valeur: 20,8 mg/kg
- Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Ingestion
Effets potentiels sur la santé: effet systémique
Durée d'exposition: 1 jr
Valeur: 12,5 mg/kg
- Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: effet systémique
Durée d'exposition: 1 jr
Valeur: 12,5 mg/kg
- Nitrate d'ammonium : Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Effets spécifiques
Durée d'exposition: 1 jour
Valeur: 37,6 mg/m³
- Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Effets spécifiques
Durée d'exposition: 1 jour
Valeur: 21,3 mg/kg
- Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Ingestion
Effets potentiels sur la santé: Effets spécifiques
Durée d'exposition: 1 jour
Valeur: 12,8 mg/kg
- Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Effets spécifiques
Durée d'exposition: 1 jour
Valeur: 11,1 mg/m³

Engrais soluble, géraniums, toutes plantes fleuries et agrumes

Référence : FDS_682_N
Version: 2012-01

Date de révision: 27/02/2012

Pentahydrogénobis(phosphate) de potassium : Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Valeur : 4,07 mg/m³
Exposition continue

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Valeur : 3,04 mg/m³
Exposition continue

PNEC

Nitrate de potassium : Eau douce
Valeur : 0,45 mg/l

Eau de mer
Valeur : 0,045 mg/l
Valeur Limite Plafond :
Valeur: 4,5 mg/l

Nitrate d'ammonium : Eau douce Valeur : 0,45 mg/l
Eau de mer Valeur : 0,045 mg/l
Valeur Limite Plafond :
Valeur : 4,5 mg/l

Pentahydrogénobis(phosphate) de potassium : Eau douce
Valeur : 0,05 mg/l

Eau de mer
Valeur : 0,005 mg/l

Utilisation/dégagement intermittent
Valeur : 0,5 mg/l

Comportement dans les stations de traitement des eaux usées
Valeur : 50 mg/l

Engrais soluble, géraniums, toutes plantes fleuries et agrumes

Référence : FDS_682_N
Version: 2012-01

Date de révision: 27/02/2012

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Respirateur en cas de formation de poussières.
Filtre à particules EN 143 P1 (faible capacité de rétention - particules solides de produits inertes).
- Protection des mains : Gants résistant aux produits chimiques (EN 374) en nitrile ou néoprène.
Le choix approprié dépend du matériel, et également de la qualité des gants.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166).
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Bien se laver les mains après manipulation. Nettoyer les vêtements séparément avant de les réutiliser. Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Conseils généraux : Ne pas jeter les résidus à l'égout.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : solide
- Couleur : divers
- Odeur : inodore
- pH : env. 5, Concentration: 100,00 g/l, 20 °C
- Point d'éclair : Sans rapport
- Hydrosolubilité : soluble
- Décomposition thermique : > 130 °C, Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
- Propriétés comburantes : Non applicable

9.2 Autres informations

- Masse volumique apparente : env. 1.150 kg/m³

Engrais soluble, géraniums, toutes plantes fleuries et agrumes

Référence : FDS_682_N
Version: 2012-01

Date de révision: 27/02/2012

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Se décompose par chauffage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Formation d'ammoniac sous l'action de bases.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Soufre, chlorites, chlorure, chlorates, Hypochlorites, substances réagissant aux acides et aux bases, substances susceptibles d'être inflammables ou oxydables, nitrites, sels métalliques, poudres métalliques, herbicide, des hydrocarbures chlorés, composés organiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Azote monoxyde, dioxyde d'azote, oxyde de diazote, ammoniac.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 2.000 mg/kg, rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Donnée non disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Donnée non disponible.

Information supplémentaire : Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

Composants:

Nitrate de potassium :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 2.000 mg/kg, rat

Toxicité aiguë par inhalation : CL50: > 0,527 mg/l, rat

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: > 5.000 mg/kg, rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée : lapin, Résultat: Pas d'irritation de la peau

Engrais soluble, géraniums, toutes plantes fleuries et agrumes

Référence : FDS_682_N
Version: 2012-01

Date de révision: 27/02/2012

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : lapin, Résultat: Pas d'irritation des yeux

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : rat, 1 jr, NOAEL: >= 1.500 mg/kg

Nitrate d'ammonium :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 2.950 mg/kg, rat, OCDE Ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : > 88,8 mg/l (non pertinent : la pression de vapeur étant faible/ la formation de poussière étant faible).

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: > 5.000 mg/kg, rat, OCDE Ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée : lapin, Résultat: non irritant, OCDE Ligne directrice 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : lapin, Résultat: Irritant, OCDE Ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro : Résultat: négatif, OCDE Ligne directrice 471

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : rat, Oral(e), Durée d'exposition: 28 jours, NOAEL: > 1.500 mg/kg

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : rat, Oral(e), Durée d'exposition: 52 semaines, NOAEL: = 256 mg/kg, OCDE Ligne directrice 453

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : rat, Par inhalation, Durée d'exposition: 2 semaines, NOAEL: >= 185 mg/kg, Toxicité par inhalation par doses répétées: étude à 28 jours ou à 14 jours.

Pentahydrogénobis(phosphate) de potassium :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral: > 2.000 mg/kg, rat, OECD 425

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: > 2.000 mg/kg, lapin, OCDE Ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée : lapin, Résultat: non irritant, OCDE Ligne directrice 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : lapin, Résultat: Irritant, OCDE Ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : souris, Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire., OECD Guideline 429

Engrais soluble, géraniums, toutes plantes fleuries et agrumes

Référence : FDS_682_N
Version: 2012-01

Date de révision: 27/02/2012

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Aucune donnée disponible.

Composants:

Nitrate de potassium :

Toxicité pour le poisson : CL50: > 100 mg/l, 96 h, espèces variées

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques. : CE50: 490 mg/l, 48 h, Daphnia magna

Toxicité pour les algues : CL50: >= 1.700 mg/l, 10 jr

Nitrate d'ammonium :

Toxicité pour le poisson : CL50: > 100 mg/l, 96 h, Poisson

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques. : CE50: 490 mg/l

: CL50: 490 mg/l

Toxicité pour les algues : CE50: 1.700 mg/l, Selenastrum capricornutum (algue verte)

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : donnée non disponible

Composants:

Nitrate d'ammonium :

Biodégradabilité : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

Nitrate de potassium :

Biodégradabilité : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Une bioaccumulation est peu probable.

Composants:

Nitrate d'ammonium :

Bioaccumulation : Une bioaccumulation est peu probable.

Engrais soluble, géraniums, toutes plantes fleuries et agrumes

Référence : FDS_682_N
Version: 2012-01

Date de révision: 27/02/2012

Nitrate de potassium :

Bioaccumulation : Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Une contamination des eaux souterraines est peu probable.

Répartition entre les compartiments environnementaux : Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Produit:

Evaluation : donnée non disponible

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Pour les valeurs élevées de pH, telles qu'elles peuvent exister naturellement dans les eaux de surface, il faut s'attendre à une augmentation de l'effet toxique sur les organismes aquatiques.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation en vigueur.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale. Après un nettoyage adéquat, ils peuvent ensuite être valorisés selon la réglementation en vigueur.

Engrais soluble, géraniums, toutes plantes fleuries et agrumes

Référence : FDS_682_N
Version: 2012-01

Date de révision: 27/02/2012

14. Informations relatives au transport

Règlement Transport	ADR / RID	ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	UN 2071	UN 2071	UN 2071	UN 2071
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	NON SOUMIS	AMMONIUM NITRATE BASED FERTILIZER <i>(UNIQUEMENT EN VRAC ou SANS EMBALLAGE)</i>	AMMONIUM NITRATE BASED FERTILIZER EMS : F-H, S-Q	
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	NON SOUMIS	Classe : 9 Etiquette : 9 	Classe : 9 Etiquette : 9 	Classe : 9 Label : 9 
14.4 Groupe d'emballage	NON SOUMIS	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Aucun		Non polluant marin	Aucun
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucunes précautions particulières autre que les dispositions réglementaires en relation avec le code UN.			
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non concerné			

Engrais soluble, géraniums, toutes plantes fleuries et agrumes

Référence : FDS_682_N
Version: 2012-01

Date de révision: 27/02/2012

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique ICPE : 1331-I.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

A notre connaissance, les substances de ce mélange n'ont pas fait l'objet d'un rapport sur la sécurité chimique (CSR)

16. Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées dans la section 3

R 8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R36 Irritant pour les yeux.

Texte complet des Phrases H mentionnées dans la section 3.

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Cette FDS a été révisée dans sa totalité et mise au nouveau format du règlement n°453/2010.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.